Image not found or type unknown

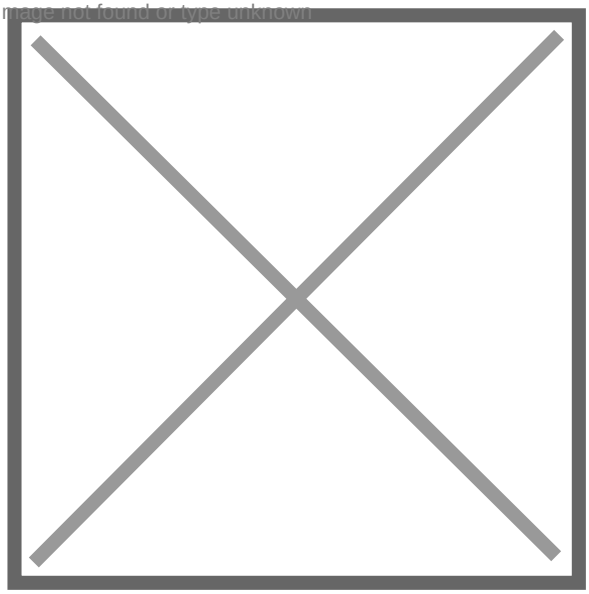

Vice caché sur voiture de collection acheté à prix fort

Par **Sabrina**, le **05/11/2012** à **10:25**

Bonjour,

Avec mon ami nous avons fait acquisition d'une Lancia Delta HF Evo 1 début Décembre 2011.
La voiture a été achetée chez un préparateur de "renommée" pour les anciennes sportives italiennes à 8h de route de chez nous.
La voiture a été achetée 22 000€.

de retour chez nous, mon ami a trouvé plusieurs vice caché. Suite a des échanges houleux avec le vendeur il a effectué une baisse sur le prix du véhicule, et nous a directement fait signé un papier où l'on s’engageait à ne pas nous engager dans une autre procédure en cas de nouveau soucis avec la voiture.

Je trouvais cela très très louche, j'avais dit à mon ami de ne pas signer ce papier ou en émettant des réserves si grosse tuiles... Il a tout de même signé car sans le remboursement, il ne pouvait pas commencer les réparations et donc immobiliser la voiture (réparation plus que nécessaire puisqu'il y avait un défaut de conformité des freins entre autre!!!!)

Aujourd'hui, nous avons parcouru 1 500km avec la voiture.... le moteur a lâché!!!!
Le vendeur nous avait fournit une facture attestant que le moteur était refait à neuf ce qui justifier selon lui le prix de vente de la voiture!

Nous avons à ce jour une épave payée 20 000 € qui traîne dans notre garage et aimerions savoir si un recourt est possible.

Merci de vos réponse.

Cordialement

Par **alterego**, le **05/11/2012** à **13:37**

Bonjour,

Votre recours est, dans un premier temps, de consulter un avocat spécialisé et, dans un second, de le laisser engager une procédure.

Seuls, un recours n'aurait aucune chance d'aboutir.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés